



Infos - Brèves Morette

VIE COMMUNALE

Bulletin d'informations municipales de Morette – Mars 2023

Le mot du Maire

Chères Morettines et chers Morettins,

Ce premier trimestre de l'année qui se termine est néfaste pour le petit village qu'est le nôtre. En très peu de temps, trop nombreuses sont les personnes qui nous ont quittées. Je souhaite beaucoup de courage et j'ai une pensée toute particulière pour toutes les familles qui sont marquées par un deuil.

Je vous avais parlé d'une menace de fermeture de classe dans nos écoles de Cras-Morette, aujourd'hui avec ma collègue Mme la maire de Cras Nicole Di Maria nous avons reçu la confirmation de celle-ci. Une classe ne réouvrira pas à la prochaine rentrée scolaire, il s'agit de la classe élémentaire de Cras. Une nouvelle organisation des classes est nécessaire, tous les élèves du CP au CM2 seront scolarisés à Morette, les élèves de maternelle resteront à Cras comme c'est le cas actuellement. Il est très difficile pour vous parents et nous élus d'accepter cette fermeture, mais malheureusement il y a des barèmes et nous étions depuis quelques années en-dessous. Il nous reste à espérer une prochaine réouverture dans les prochaines années à venir.

Le retour du printemps c'est aussi le retour des travaux extérieurs. Je vous demande à tous de respecter les horaires autorisés. Je vous rappelle également qu'un arrêté préfectoral interdit de faire brûler les déchets, le non-respect est verbalisable. J'aimerais éviter la mise en place de contraventions ou l'intervention des gendarmes. Le respect des règles ce n'est pas qu'à l'école ! Dans la vie de tous les jours nous nous devons d'être respectueux et civilisés. Merci...

Les gros chantiers communaux de l'année commenceront fin avril début mai avec la réfection des routes, la création d'un parking au-dessus du City stade avec un cheminement piéton desservant l'impasse des Lauriers. Nous allons aussi créer un parking au cimetière, terminer les travaux au niveau du clocher de l'église, modifier la limitation de vitesse aux hameaux des Feugères et de La Guittardièrre avec la mise en place d'une nouvelle signalisation routière.

Je vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de Pâques.

Votre maire.

Franck DORIOL

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du mardi 17 Janvier 2023 à 20 Heures

L'an deux mille vingt, le mardi 17 Janvier 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Présents : Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Eric DESPRES, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Didier TRICHARD

Absents : Mme Geneviève TORRALBA, Madame Caroline EYSSARD PONCIER, Madame Lyliane MUZELIER

Procurations : Madame Caroline EYSSARD PONCIER donne procuration à Monsieur Franck DORIOL, Madame Lyliane MUZELIER donne procuration à Madame Marie-Claire GEYMOND

M. Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2023-01 Travaux voirie et demande de subvention Département

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de réfection de la voirie communale. Ce projet pouvant être envisagé sur le budget communal 2023 a un coût HT de : **39 294.00 €**

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de ce projet. Monsieur le maire propose de demander une subvention auprès de la Maison du Département Sud Grésivaudan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le projet de réfection de la voirie communale,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Maison du Département Sud Grésivaudan pour ce projet.

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant. Imputation des dépenses liées aux travaux, aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement 2023.

2023-02 Travaux aménagement espace cinéraire et demande de subvention Département

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement d'un espace cinéraire. Ce projet pouvant être envisagé sur le budget communal 2023 a un coût HT de : **15 136.67 €**

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de ce projet. Monsieur le maire propose de demander une subvention auprès de la Maison du Département Sud Grésivaudan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le projet d'aménagement d'un espace cinéraire,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Maison du Département Sud Grésivaudan pour ce projet.

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant. Imputation des dépenses liées aux travaux, aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement 2023

2023-03 Travaux aménagement village cheminement doux et parking et subvention Département

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement village cheminement déplacement doux et parking impasse des Lauriers. Ce projet pouvant être envisagé sur le budget communal 2023 à un coût HT de : **9 152.40 €**

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de ce projet. Monsieur le maire propose de demander une subvention auprès de la Maison du Département Sud Grésivaudan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le projet d'aménagement village cheminement déplacement doux et parking impasse des Lauriers,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Maison du Département Sud Grésivaudan pour ce projet.

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant. Imputation des dépenses liées aux travaux, aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement 2023.

2023-04 Frais de scolarité convention ULIS 1 Commune de Tullins

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention relative à la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS 1 (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à Tullins pour l'année 2021-2022 ;

Il informe le conseil municipal que cette participation a été fixée par délibération n°2022-5.5-165 du conseil municipal de Tullins du 6 octobre 2022 à **723.08 euros** pour l'année 2021-2022 pour deux enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de participation des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS 1 à Tullins.

DEMANDE à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente

2023-05 Convention occupation temporaire terrain LA CROIX

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention d'occupation temporaire pour le terrain La Croix, établie entre Monsieur William BUISSON et la Commune de Morette. Cette convention intervient dans le cadre du rachat du terrain La Croix à l'EPFL du Dauphiné pour donner continuité à l'usage du terrain à Monsieur William BUISSON ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'occupation temporaire pour le terrain La Croix, établie entre Monsieur William BUISSON et la Commune de Morette ;

AUTORISE Monsieur la maire à la signer ;

DEMANDE à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES : SOLEUS contrat sécurité jeux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du jeudi 16 février 2023 à 20 Heures

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 février 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Eric DESPRES, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Didier TRICHARD

Absents : Mme Geneviève TORRALBA, Monsieur Joseph ALBANESE

Procurations : Monsieur Joseph ALBANESE donne procuration à Monsieur Franck DORIOL

M. Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2023-06 - Délibération relative à une convention de servitudes avec Enedis : **Signature du maire - Procuration du maire**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes ;

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de (nom de la commune) le (date) pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de MORETTE

Section : C n° 27

Moyennant une indemnité de **100 €**.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toutes déclarations ;

- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement, ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

2023-07 - Convention de mise à disposition du Service Communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la nouvelle convention de mise à disposition du Service communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme ;

Considérant la nécessité de redéfinir et de préciser les modalités organisationnelles et financières de la mise à disposition du service,

Dans le cadre des compétences des communes en matière de planification et d'instruction du droit des sols depuis les lois de décentralisation, les communes ont reçu délégation par l'Etat du pouvoir de police administrative spéciale aux maires (police de l'urbanisme).

En 2014, la loi ALUR a abaissé le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'Etat pour toute commune compétente appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants.

C'est dans ce cadre de retrait progressif annoncé impliquant toutes les communes des trois intercommunalités du Sud-Grésivaudan, que, lors de la réunion du 5 février 2015, les maires et les présidents des intercommunalités ont décidé de repenser ensemble l'organisation en Sud-Grésivaudan de l'instruction des autorisations d'urbanisme dès 2015.

C'est pourquoi, pour prendre le relais de cette réorganisation des services instructeurs de l'Etat et accompagner les communes dans leur gestion de l'urbanisme, les anciens EPCI ont décidé de mettre en place un Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme mutualisé, financé par les communes, qui a été repris lors de la fusion par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC).

Ce service est proposé aux communes (hors RNU) du périmètre de la communauté de communes. Il a pour mission d'instruire au profit des communes conventionnées les demandes d'autorisation d'urbanisme qui résultent d'une réglementation (code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation) mais aussi des prescriptions édictées au niveau régional (ex : Schéma de Cohérence territoriale, SCOT), intercommunal (ex : Plan local de l'habitat, PLH) ou local (ex : Plan local de l'urbanisme PLU ; Plan d'occupation des sols, POS ; Carte communale, CC).

De plus, depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir tout dépôt de demande d'autorisation par voie électronique. En outre, les communes de plus de 3 500 habitants sont dans l'obligation de se conformer à la dématérialisation complète du dépôt et de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) constitue la réponse aux évolutions demandées par la loi. Concrètement, le GNAU se traduit par une nouvelle « brique » de l'application accessible via Internet et dédiée aux pétitionnaires des communes adhérentes.

Depuis l'instauration de la convention initiale et la mise en place du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme, il apparaît nécessaire de faire évoluer certaines clauses de la convention afin d'adapter celle-ci aux évolutions réglementaires (dématérialisation, transfert du calcul des taxes d'urbanisme), d'améliorer le service, de répondre aux fortes demandes de conseil émanant des communes (assistance juridique, animation du réseau ADS) et de rendre plus équitable la répartition du coût du service entre les communes.

Ainsi, il est à noter que la nouvelle convention, qui a donné lieu à deux séances de travail de la commission urbanisme cet automne 2022, prévoit, entre autres, une modification des modalités de financement du service commun. La participation demandée aux communes est détaillée dans l'article 11 de la convention. Elle est basée sur deux critères :

Critère supprimé : Calcul en fonction de la richesse fiscale de la commune pour 50 %.

Critère ajouté : Calcul en fonction :

- La part de l'activité totale du service qui correspond au nombre d'Equivalent Permis de Construire (en %) que la commune a eu en année N-1 pour 50 %. Une unité correspond à un Equivalent Permis de Construire (EPC). Il est convenu des correspondances ci-dessous :

- Un permis de construire vaut 1 EPC
- Une déclaration préalable vaut 0.7 EPC
- Un certificat d'urbanisme pré-opérationnel vaut 0.4 EPC
- Un permis d'aménager vaut 1.2 EPC
- Un permis de démolir vaut 0.8 EPC
- Une autorisation de travaux dans les ERP vaut 1.4 EPC

Un état annuel des EPC réalisés par commune sera tenu par le service, convertis en unités de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les dispositions énoncées dans la convention de mise à disposition du Service communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme, jointe à la présente délibération pour application à compter de l'exercice 2023 ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

DEMANDE à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

QUESTIONS DIVERSES :

Projet : Mise en place panneaux limitations vitesses pour la traversée du Lieu-dit Les Feugères et Lieu-dit La Guittardière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40

Du côté des écoles

Le Gamelan (janvier 2023)

Article écrit par Lucas et Lyoris

Nous sommes allés à Vinay pour découvrir le Gamelan. C'est un instrument d'Indonésie. Il est constitué de plusieurs parties, tous les dessins gravés sur le Gamelan racontent une histoire. C'est un instrument génial parce que nous pouvons jouer à plusieurs en même temps. Nous avons tous joué et ça faisait beaucoup de bruit !



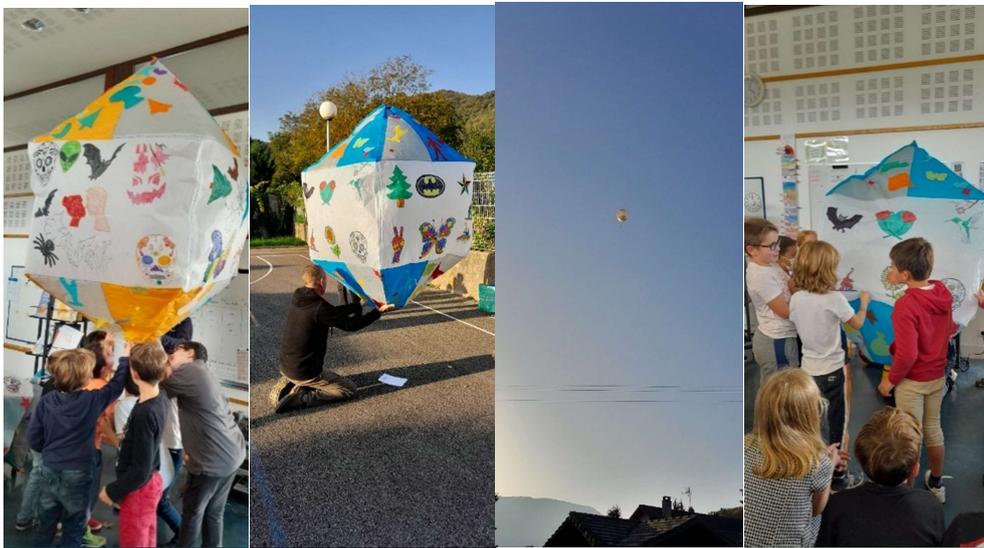


Les montgolfières

Article écrit par la classe CP CE1

Au mois d'octobre, nous avons fabriqué des petites montgolfières. Nous avons découpé des morceaux de papier de soie pour faire les fuseaux. Nous les avons collés ensemble pour faire l'enveloppe de la montgolfière. Puis nous avons décoré la toile. Après avoir fait des essais de vol dans la classe, les quatre montgolfières se sont envolées du terrain de basket. Les montgolfières sont allées « super » haut, c'était très joli à voir ! C'était trop bien !





Les Après-midis Jeux

Article écrit par Simon D., Aubin, Swan, Eléonore, Simon B. et Martin

Chaque semaine avant les vacances, la maîtresse organise un après-midi « Jeux de société ». Des parents viennent pour jouer avec nous. Il y a plein de jeux, c'est trop bien !

La poterie

Article écrit par Eléonore et Lisa

On a fait une rose en poterie, on devait lire les étapes pour la réaliser. Chaque élève a fait sa fleur. C'était trop bien ! On a eu l'impression d'avoir de la colle sur les doigts quand on a mis de l'eau !



Le cirque

Article écrit par la classe CP CE1

Tous les mardis et vendredis de janvier à mars nous avons « cirque ». Nous avons fait de la boule. Posée sur un tapis, nous devions monter dessus. Certains roulaient, d'autres jonglaient... ça faisait un peu peur parce qu'on avait l'impression que ça glissait - et - c'était très haut quand on était dessus.

Il y avait aussi le pédalgo. On pouvait jongler en pédalant ou faire des numéros à plusieurs. C'est très impressionnant de faire du pédalgo en arrière. *





LE SOU DES ECOLES FETE PAQUES
LE VENDREDI 7 AVRIL 2023

A LA SALLE DES FETES DE MORETTE

**BOOM
DEGUISEE
pour les enfants
à partir de 18h**

FOODTRUCK
NUGGETS MAISON
FRITES
Adultes 10 €
Enfants (-10 ans) 6€
SUR PLACE OU A EMPORTER
BUVETTE
SUR RÉSERVATION
AVANT LE 2 AVRIL

**A PARTIR
DE 19H**

**RECEPTION
COMMANDES
CHOCOLAT**
SUR RÉSERVATION AVANT LE 20 MARS

RESERVATION sur <https://grandsoudesecoles.wixsite.com/2022>

Du côté des aînés

Avec le retour du printemps nous espérons vous voir plus nombreux(euses) aux après-midi récréatives. Le repas des aînés devrait se dérouler ce printemps, des invitations vous seront envoyées très prochainement.





Amicale Club Boules de Morette

L'Amicale Club Boules de Morette a tenu son Assemblée Générale le 10 mars 2023 en présence de 18 personnes.

Le Club : L'effectif est stable avec 18 licenciés et 20 sociétaires.

Le Bureau

- Président : Roger Trapet
- Vice-Président : Joël Fays
- Trésorière : Sylvie Trapet
- Trésorier Adjoint : Pierre Soullier
- Secrétaire : Christophe Cuchet
- Secrétaire Adjoint : William Vacher
- Membres actifs : Alain Besson
Gilles Debernardi



Manifestations 2023

- Journée du club courant août
- Fête au village courant août
- Boudin début 2024
- Repas courant mars 2024

Le calendrier des concours :

- Samedi 1^{er} avril à 13 h 30 - Challenge Maurice Jobin
- Jeudi 18 mai à 13 h 30 – Challenge de la Municipalité
- Vendredi 2 juin à 18 h – Challenge Denis Blanchard et René Belle
- Vendredi 30 juin à 18 h – Challenge Martial Perrot Berton
- Vendredi 21 juillet à 18 h – Challenge Alfred et Gilbert Trapet/Noël et Michel Debernardi
- Mercredi 2 août à 14 h – Challenge Libério Patroncini

Renseignements au 04 76 07 83 60



Les sociétaires

Les 7 Collines de Morette



Marc Foinne-Laurent
Membre CA



Julie Coulon
Secrétaire adjointe



Veronique Tavares
Trésorière adjointe



Pascal Bez
Trésorier



Christian Rambert
Membre CA



Laurent Blanchon
Vice président



Fabienne Trichard
Secrétaire



Lucien Tavares
Président

Suite à l'assemblée générale du 24 Février nous avons procédé à l'élection du bureau, 2 nouveaux membres sont venus nous rejoindre.

Nouveauté, création par Julie d'une page instagram (7collinesmorette) sur laquelle vous pouvez suivre les news de l'association.

Les activités proposées par l'association sont ouvertes aux adhérents et non-adhérents de tout âge (soirée jeux, pétanque..).

L'association des 7 collines s'est associée avec Atout'Cras afin d'organiser un concert avec le groupe «Fils de poètes» qui a eu lieu le samedi 25 Février à la salle des fêtes de Cras.

Cette soirée fût une réussite avec un public nombreux et séduit par la prestation du groupe.

Les soirées jeux du 1er samedi de chaque mois se poursuivent et sont ouvertes à tous les morettins (belote, tarot, rami, scrabble..).

Hommage a Agnès

Le sourire chaleureux d'Agnès, sa personnalité joyeuse, sa gentillesse ont touché le coeur de tous les morettins qui ont eu la chance de la côtoyer. Elle avait accepté d'assurer la présidence des 7 collines où elle démontrait de la disponibilité et son attachement à Morette et ses habitants.

Malgré la maladie, ses visites du dimanche matin à la partie de pétanque, accompagnée de son mari Hubert, étaient unanimement appréciées. Elle avait une énergie débordante, infatigable, sur son vélo elle a arpenté les côteaux environnants, mais aussi randonnée, chorale, sculpture étaient ses moments de détente, elle aimait prendre soin de ses fleurs qu'elle valorisait de pierres fournies par son géologue préféré Hubert.

Son lieu favori de pèlerinage était incontestablement la Bretagne où elle aimait se ressourcer et faire de longues promenades en compagnie de son mari.

Il restera de toi ce que tu as semé...

Les 7 collines



Première fournée de pain 2023 où les moretins ont répondu présents pour ce bon moment de convivialité avec la visite de la doyenne du village Mme Marguerite DEZANET. Petite nouveauté cette année, des caillettes ont été proposées à la vente et ont remporté un franc succès. L'équipe de boulangers motivée a réalisé un pain excellent.



Chroniques ordinaires de la vie à Morette au XXème siècle (Saison 1)

« Vogue et pêche aux canards 1985/1986 »



← J'étais là !

Ce jour-là d'août 1986, le Sou de écoles de Morette organisait la vogue annuelle sur la place de la mairie.

- Est-ce vous sur la photo ?

-Oui, oui, c'est bien moi, un peu plus jeune qu'aujourd'hui et j'avais un peu plus de cheveux !!!

- Vous êtes ?

- Philippe Galliard

- Attraper ces colverts en lançant des anneaux, c'était facile ?

- Oh non ! Les cols verts étaient très malins ! Si par hasard on en tenait un, on gagnait un lot ! Mais pas le canard ...

- D'où venaient les canards et qui avait « construit la piscine » ?

- C'était très artisanal, mais efficace ! Ce sont des agriculteurs qui ont fourni les bottes de paille et la bâche : Mr Alfred Guillet. Mr le maire est allé chercher les colverts chez le producteur

- Vous habitez Morette depuis longtemps ?

- 1990, mais je ne suis pas né ici ; je viens du Nord Isère et je suis donc « un étranger » ! Mon épouse, Hélène, elle est originaire de Morette par ses parents Marguerite et Jean Jourdan ; d'ailleurs sur cette photo on aperçoit le frère de Jean Jourdan, Louis.

- Donc vous avez bien connu les animations de ces années-là ?

Les bals 14, les vogues, les concours de belote très bien primés, les tirs au pigeon d'argile (ACCA), les inter village Cras Morette, les feux de la St Jean (l'Amicale des Jeunes), les feux d'artifice, les journées boudins (Les Boules) caillettes et pains cuits au four (SOU des écoles) ?

- Oui ; certains bals organisés par l'Amicale des Jeunes, duraient 2 à 3 jours ; la cour de l'école était bâchée pour protéger un plancher bois, installé pour cette occasion ; la glisse était impeccable grâce à des paillettes de savon et les danseurs ravis ...

Il y avait beaucoup de monde et pour gérer les entrées, il fallait deux contrôleurs « expérimentés », à l'abri dans leur guérite en bois : Auguste Feydel et Marcel Rambert irremplaçables et talentueux Morettins.

- Quelques noms d'orchestres de cette époque ?

- Claude Bernard, Bragues et Sound Light, c'était les plus connus.

En somme, on constate que toutes ces associations, dont on pourrait parler encore longtemps, ont toutes participé à la vie du village. Elles ont créé le lien entre les habitants nés ici et ceux arrivés d'ailleurs. Vous avez été président du sou des écoles et œuvré longtemps aussi comme parent d'élève pour soutenir l'école du village ?

Oui et je crois que, depuis 1909, le Sou des écoles au travers de ses présidents, ses bénévoles et ses parents d'élèves a été le moteur du rapprochement entre la communauté éducative, les parents d'élèves et l'ensemble de la population



C'est ainsi que se construit la mémoire collective d'un village.

Liste des présidents du Sou des Ecoles depuis 1909.

Pierre **Rival** : 1909, Antoine **Massit** : 1928, Pierre **Rival** : 1948, Alfred **Guillet** : 1965 – 1976
Georges **Massit** : 1977-1978, Gilbert **Dezanet** : 1978-198, Max **Duret** : 1981-1983, Anne Marie **Paire Ficot** : 1983-1984, Mireille **Perrot Berton** : 1984-1989, Daniel **Jobin** : 1989-1992, Philippe **Galliard** : 1992-1993, Stéphane **Gentil** : 1993-1994, Annie **Mermét Gerlat** : 1994-1999, Florence **Perrin** : 1999, Céline **Niers**.

Reportage fait pour l'Association des Sept Collines :

« Mémoire collective du village » par M Pelletier

Avec l'aimable participation de Philippe et Hélène Galliard.

NB : Le sujet n'est pas épuisé, il reste beaucoup d'événements à rapporter !

La suite dans « La saison 2 »

Nouveau à Morette, cours de Hatha Yoga

HATHA YOGA

Morette

Lundi

9h40-10h40

Salle des fêtes

Le bonheur est la cible,
le Yoga est l'arc
et vous êtes la flèche

Sur inscription,
100€ les 10 cours,
Laura 06 99 45 75 81



Les lundis de 9h40 à 10h40, à la salle des fêtes.

Tarif : 100€ les 10 cours.

Je propose également des cours dans d'autres communes.

Ne pas hésiter à me contacter

Tel : **06.99.45.75.81**, ou par

e-mail: **lesmerveillestelaure@gmail.com**

Yoga & Brunch

Envie d'un moment pour vous ?
Besoin de vous détendre le corps et
l'esprit ?

Nous vous accueillons le samedi 8 avril
de 9h30 à 13h

au Domaine l'Héritage

424 Le Puits - 38210 POLIENAS

Au programme un cours de yoga, axé sur
l'arrivée du printemps, suivi d'un brunch
gourmand et local



Contact et réservation
lesmerveillestelaure@gmail.com
06.99.45.75.81

Yoga & Brunch

Samedi 8 avril

Domaine de l'Héritage à Poliénas
de 9h30 à 13h

50 €

Accueillir le printemps

*

Préparer son corps au changement de
saison

*

Retrouver l'équilibre

Cours de Hatha Yoga
par Les Merveilles de l'Aura
Brunch

par Un brin de Sariette

Le salon de coiffure « Concept By B »

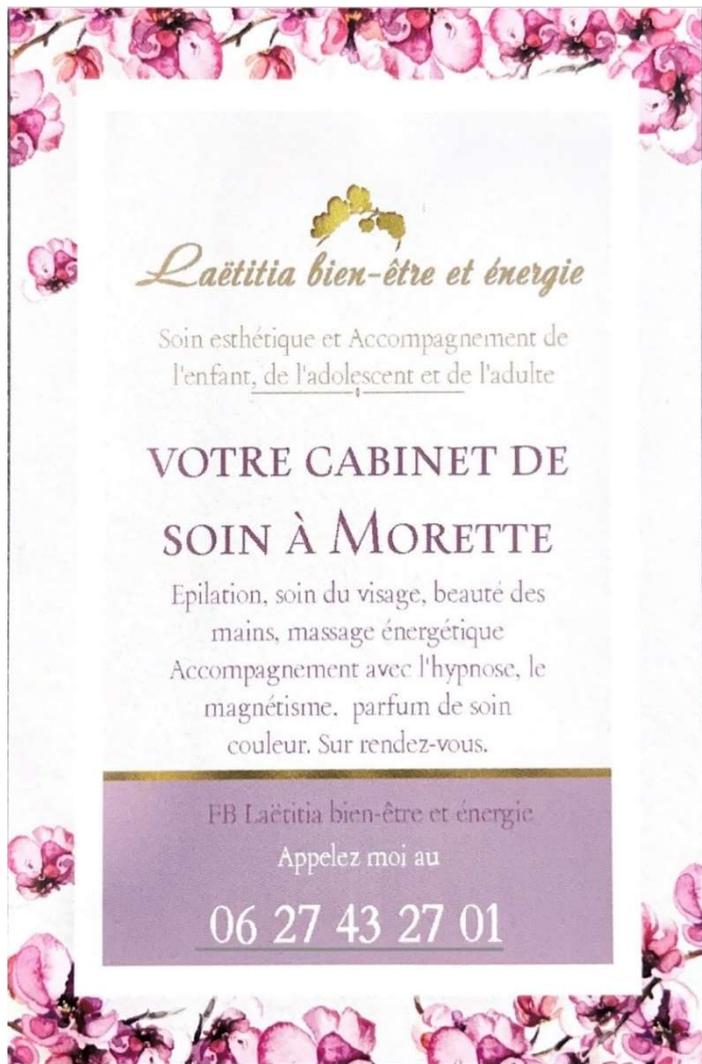
C'est bientôt le retour du soleil et des beaux jours. N'hésitez pas à me contacter pour apporter couleur et lumière dans vos cheveux, je réalise les prestations sur femmes, hommes & enfants. Pour vous, Mesdames, venez vous octroyer un moment pour réaliser vos coupes brushing, couleur, mèches, massage crânien ou alors le plus populaire, le Botox capillaire. Pour nous, Messieurs prenez également du temps pour venir vous faire une coupe, la barbe taillée / teinture ou les deux et, essayez également le moment détente avec le massage crânien. Avec l'arrivée des beaux jours, n'hésitez pas à vous faire plaisir venez vous faire réaliser une manucure en vernis classique. Une multitude de nuances vous attendent de l'extravagant flashy au naturel discret, que vous pourrez changer plus régulièrement pour plus de nouveautés ... pensez également à moi pour votre mariage, je réalise les prestations de coiffure et maquillage pour les mariés, mais également si vous êtes invités ou témoin de ce bel événement.

Pour réaliser vos plus belles envies coiffure, maquillage & vernis.

Contactez moi 06 40 07 33 19



Laëtitia bien-être et énergie



Laëtitia bien-être et énergie

Soin esthétique et Accompagnement de
l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte

**VOTRE CABINET DE
SOIN À MORETTE**

Épilation, soin du visage, beauté des
mains, massage énergétique
Accompagnement avec l'hypnose, le
magnétisme, parfum de soin
couleur. Sur rendez-vous.

FB Laëtitia bien-être et énergie
Appelez moi au
06 27 43 27 01

Qui suis-je?

A mon compte en soin esthétique depuis 2006 et
2013 dans l'accompagnement. Je vous propose mes
services pour prendre soin de vous sur tous les plans:
physique avec les soins esthétiques, psycho-
émotionnel avec l'hypnose et les parfums couleurs et
énergétique avec le magnétisme.

Prendre soin de soi est essentiel à notre bien-être.

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous revoir.

Laëtitia KÜCHLE



Offre de bienvenue sur les soins
esthétiques.

Remise de 10 % sur présentation
de ce flyer (valable une fois).

Laëtitia bien-être et énergie

20 chemin de la Guittardière

38210 Morette

06 27 43 27 01

laetitiakuchle@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique Siret : 49264788800022

Mme Marie Charlotte DEBOURG



Jouet' T'Rit

Etude de Marché

Dans le cadre d'une étude de marché visant
l'ouverture d'un magasin de Jeux/Jouets,
(indépendant et de proximité) nous avons besoin de
VOUS !!!

L'équipe de Jouet' T'Rit



Scannez moi ! ➔



nouvellejouetterie@gmail.com

Le frelon asiatique envahit l'Isère

C'est un terrible prédateur. Il détruit la biodiversité en se nourrissant de millions d'insectes dont les abeilles. Il représente aussi un danger pour l'homme en cas de piqûres multiples et se nourrit aussi du sucre des productions fruitières.

Arrivé en France en 2005, probablement un seul spécimen, une fondatrice, cachée dans une poterie en provenance d'Asie, le frelon asiatique a depuis colonisé toute la France dont l'Isère. 400 nids ont été détruits dans notre département il y a deux ans et près de 1000 l'an dernier.

Sa fulgurante progression s'explique d'abord par son mode de reproduction. Un seul nid peut abriter des milliers d'ouvrières et plusieurs dizaines de fondatrices (femelles sexuées). Fécondées en automne, les fondatrices quittent le nid pour passer l'hiver cachées dans la nature. Les autres occupants du nid, ouvrières et vieille reine, vont mourir, le nid ne sera pas réutilisé. Au printemps, chaque fondatrice qui a survécu à l'hiver va à son tour construire un nouveau nid à un autre endroit.

Le frelon asiatique est un fléau pour les apiculteurs. Il capture les abeilles vivantes, les décortique et ramène cette bouillie de nourriture dans le nid pour nourrir les larves qui deviendront des frelons adultes. En quelques jours, une dizaine de frelons peuvent ravager une ruche. Les abeilles constituent entre 30 et 60% de leur nourriture, le reste étant des mouches, papillons, chenilles, araignées, guêpes.

En Isère la lutte contre le frelon asiatique est pilotée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire apicole) avec un soutien financier fort du Département et des Communautés de communes.

Cela passe par destruction des nids abritant des milliers de frelons, situés souvent en hauteur dans les arbres. Mais face à l'avancée du fléau, le GDSA qui regroupe près de 3000 apiculteurs lance cette année une campagne de piégeage des fondatrices entre le mois de mars et de mai. Chaque fondatrice capturée fait reculer la probabilité d'un nouveau nid. Les 3000 apiculteurs de l'Isère sont mobilisés pour poser des pièges autour des ruchers attaqués l'an dernier et des nids découverts.

Chaque piège, bien repérable grâce à son étiquette, contient un appât sucré. Une fois entrée, la fondatrice ne peut plus ressortir. Si vous repérez de tels pièges dans la nature. Ne les touchez surtout pas.



Repérez les nids frelons asiatiques !

Face à l'avancée du frelon asiatique en Isère, un appel est lancé à tous les habitants de la commune pour aider à repérer les nids de frelons asiatiques et à les signaler. Arrivé en Isère en 2015 le frelon asiatique est un redoutable prédateur de tous les insectes et des abeilles en particulier. La population d'un seul nid en consomme plusieurs kilos par an ! Les frelons asiatiques capturent les insectes, les réduisent en bouillie et les ramènent au nid pour nourrir les larves. Près de 1000 nids ont été détruits en Isère en 2022.

Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire. Il s'agit d'un petit nid, de la taille d'un melon, situé généralement à l'abri, sous l'avancée d'un toit par exemple. A partir du mois d'avril, les frelons vont quitter ce petit nid pour construire un nouveau nid, appelé nid secondaire, situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.

Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez-le sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr. (attention à l'orthographe : frelonsasiatiques tout attaché avec un s à frelons et un s à asiatiques). En Isère la lutte contre le frelon est pilotée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire apicole) avec un soutien financier fort du Département, des Communautés de communes et de la Région. Une fois signalé le nid sera détruit par le GDSA.

Tout particulier, toute collectivité peut déclarer un nid sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr



Pour aider à la lutte contre le frelon asiatique, la mairie de Morette a acheté des pièges sélectifs. Les habitants de la commune qui souhaitent acquérir un piège gracieusement peuvent contacter le référent du GDSA (groupement de défense sanitaire apicole) de la commune :

M. ERIC MASSIT au 0637874365.

C'est lui qui vous donnera le piège avec toutes les explications pour le mettre en place.



Conseil de développement De Saint-Marcellin Vercors Isère.

Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère : une assemblée consul'active

Vous habitez Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté où vous êtes membre d'une association, d'une entreprise, vous avez de l'intérêt pour le territoire où vous vivez, de la curiosité, une envie de débattre, de participer et de donner votre avis sur les politiques publiques locales, rejoignez-nous !

4 grands principes du conseil de développement :

- Indépendance de réflexion
- Autonomie d'organisation
- Ouverture des débats à tous les citoyens qui souhaitent participer à la vie de notre territoire
- Volonté d'apporter un autre regard sur les politiques publiques.

Au conseil de développement, chacun s'investit à hauteur de ses possibilités :

- Dans un groupe de travail dédié à un sujet qui lui tient à cœur,
- Dans les commissions intercommunales thématiques avec les élus pour apporter le regard citoyen à la fabrique des politiques,
- Dans les réunions mensuelles du conseil de développement.

Sont abordées les thématiques d'aménagement du territoire, mobilité, agriculture et alimentation, services à la personne, santé, mobilité, enfance-jeunesse, gestion des déchets, énergies renouvelables et d'autres encore.

Le conseil de développement est membre du réseau des conseils de développement de la région grenobloise, avec des citoyens du Voironnais, de la Métro et du Grésivaudan pour aborder les sujets qui dépassent notre territoire.

Le conseil de développement, c'est la démocratie participative à l'échelle de la communauté de communes, dès 16 ans pour tout citoyen non élu.

Une vingtaine de personnes s'investissent pour apporter leur regard sur l'action publique, pourquoi pas vous ?

Contactez-nous : conseil.developpement@smvic.fr ou 06 98 49 21 85.

Plus d'info sur <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr>

Fête du
Saint-Marcellin

2/04
2023

9 h - 17 h - Champ de Mars

Marché de producteurs - Démonstrations culinaires
Traite des vaches - Animations pour les enfants - Restauration...

bleu La Région Auvergne-Rhône-Alpes isère SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE saintmarcellin

Programme des animations

Cette année, la ville de Saint-Marcellin, le Comité du Saint-Marcellin et du Saint-Félicien et les Jeunes agriculteurs mettent en place de nombreuses animations : marché de producteurs, dégustation de Saint-Marcellin, démonstrations culinaires, spectacles déambulatoires, animations pour les enfants... Une journée de fête dédiée à la gastronomie.

9 h
Ouverture du marché de producteurs, artisans et créateurs

9 h - 16 h 30
Traite des vaches

9 h 30 - 14 h - 15 h 30
Spectacle déambulatoire « Les Grooms »

10 h - 14 h 30
Démonstration de moulage de Saint-Marcellin IGP

10 h 30 - 14 h 30 - 16 h
Spectacle déambulatoire « Ultra-violet percussions »

11 h
Visite inaugurale de la fête et intronisation par la confrérie du Saint-Marcellin.
Présentation de la tourte de l'Isère, la recette emblématique du Département de l'Isère réalisée avec une crème de Saint-Marcellin IGP

11 h 30 - 15 h - 16 h
Atelier culinaire avec Lionel Bourgeon (Lio à la bouche)

14 h à 17 h
Jeux en bois

17 h
Clôture de la journée

TOUTE LA JOURNÉE

- Marché de producteurs, artisans et créateurs
- Dégustations et vente du Saint-Marcellin par le comité du Saint-Marcellin et du Saint-Félicien
- Présence des Jeunes agriculteurs
- Animations pour les enfants : tracteurs à pédales...
- Buvette et restauration sur place

France Bleu Isère & France Bleu Drôme Ardèche seront en direct de 10 h à 12 h

bleu

Job d'été

SAVE THE DATE
FORUM

JOBS
D'ÉTÉ

MERCREDI
12 AVRIL
14 H > 17 H
SALLE DES FÊTES
(RUE HECTOR BERLIOZ)
TULLINS

DE 16 À 25 ANS

+ D'INFOS
04 76 07 00 05

En partenariat avec les communes de Vourey, St-Quentin-sur-Isère, Cras, Morette, Poliènas

Maison de l'Emploi
Pôle Jeunesse | Sud-Drômois

TULLINS



Naissance :

Marius, Maurice, Christian MILLON né le 9 janvier 2023 à VOIRON fils de Mme FRACHISSE Marina et de M. MILLON Florent.

Kafia, Nour KRIMOU née le 16 janvier 2023 à VOIRON fille de Mme Fatima YAKEN et de M. Nouredine KRIMOU.



Décès :

Mme Marie Béragère PERRACHON décédée le 20 janvier 2023 à LES ABRÊTS EN DAUPHINE.

Mme Denise, Thérèse CHAPEL décédée le 4 février 2023 à LA TRONCHE.

Mme Monique JOBIN décédée le 20 février 2023 à VOIRON, ancienne habitante de Morette.

Mme Agnès PASQUET née DUMONT décédée le 26 février 2023 à BERGERAC (24), ancienne habitante de Morette.

Mme Agnès DEBOST décédée le 13 mars 2023 à MORETTE, ancienne présidente des 7 Collines.

Mme Nadège THIERRY décédée le 15 mars 2023, ancienne habitante de Morette.

M. Anthony MONIOTTO décédé le 15 mars 2023 à MORETTE.

Mme Huguette, Eglantine GIRIN née GARAVEL décédée le 18 mars 2023 à VOIRON.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsable de publication : Franck Doriot
Ne pas jeter sur la voie publique